

Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

N.° 48.

XIV. Jahrgang. *XIV.me Année.*

Pruntrut. Samstag, 27. Novem. 1830. *Porrentruy.* Samedi, 27 Novembre 1830.

Schweiz.

Der General von Witzleben Generaladjudant des Königs von Preussen hat S. E. dem H. Amtsschultheiß Fischer in Bern zwey tausend Thaler zustellen lassen, diese Summe ist der Ertrag einer in Berlin gemachten Collecte, um unter die Schweizer vertheilt zu werden, welche im verflossenen Julius so tapfer zu Paris gefochten haben.

Das Hülfs-Comite in Bern hat von Neuenburg 816 Franken erhalten, welche für die in Paris verwundeten Schweizergardisten, und die Wittwen und Waisen der Gebliebenen, bestimmt sind.

Frankreich.

Paris, 17 Nov. Das Ministerium ist definitiv gebildet, der General Sebastiani hat das Portefeuille der auswärtigen Angelegenheiten übernommen, der Marschall Soult ist Kriegsminister, und der Graf d'Argoult, Pair von Frankreich, Minister des Seewesens.

Suisse.

Le général de Witzleben, adjudant-général du roi de Prusse, a fait remettre à M. l'avoyer Fischer, à Berne, deux mille écus qui ont été recueillis à Berlin par un comité, et qui doivent être distribués aux Suisses qui ont combattu à Paris lors des événemens de juillet.

Le comité de secours institué à Berne a reçu de Neuchâtel 816 francs pour les gardes suisses blessés à Paris, et pour les veuves et orphelins de ceux qui ont été tués.

France.

Paris 17 *novembre*. Le ministère est définitivement formé. M. le général Sébastiani passe au ministère des affaires étrangères. M. le maréchal Soult est nommé ministre de la guerre, et M. le comte d'Argoult, pair de France, ministre de la marine.

Publikation.

Von UnGhhrn. den Räthen sind folgende bischöfliche Wahlen bestätigt und zu Pfarrern geordnet worden:

Nach Vendelincourt:

Herr Daucourt, bisheriger Pfarrer zu Courchavon.

Nach Soulce:

Herr Girardin, bisheriger Pfarrer zu Courgenay.

Nach Develier:

Herr Nikolaus Serasset.

Nach Bourrignon:

Herr Franz Xaver Zöffel, bisheriger Pfarrverweser zu Vendelincourt.

Auf den gesetzlichen Wahlvorschlag des Amtsgerichts von Pruntrut, und des Hrn. Oberamtmanns haben MeGhhrn. die Räthe zu der erledigten Amtsrichterstelle ernennt:

Herr Barthoulot, Procureur du Gouvernement bei gedachtem Amtsgericht.

Da durch die Resignation des Hrn. Seuret, von Delsberg, die Stelle eines Lieutenants im Landjägercorps in Verledigung gerathen, so werden die Bewerber für dieselbe angewiesen, sich längstens bis und mit dem 11. December nächstkünftig bei ihrem betreffenden Herrn Oberamtmann dafür anzuschreiben.

Staats-Canzlei Bern:

G. May, Subst.

Publication.

LL. EE. du Petit-Conseil ont confirmé les nominations suivantes, faites par Mgr. l'évêque, aux places de Curés, savoir:

A Vendelincourt:

M. *Daucourt*, jusqu'ici curé à Courchavon.

A Soulce:

M. *Girardin*, jusqu'ici curé à Courgenay.

A Develier:

M. *Nicolas Serasset.*

A Bourrignon:

M. *François-Xavier Zæffel*, jusqu'ici vicaire à Vendelincourt.

Sur la proposition légale du tribunal de Préfecture et de Monsieur le Grand-Baillif de Porrentruy, LL. EE. du Petit-Conseil ont nommé à la place vacante de juge audit tribunal:

M. Barthoulot, Procureur du Gouvernement, près du tribunal de Préfecture.

La place de lieutenant de gendarmerie étant vacante par la démission de M. Seuret, à Delémont; les aspirans à cette place sont prévenus, qu'ils peuvent se faire inscrire à cet effet, jusqu'au 11 décembre prochain au plus tard, auprès de Monsieur le Grand-Baillif de leur arrondissement.

Chancellerie d'Etat de Berne:

May, *Substitut.*

AVIS.

Il sera procédé à la vente par adjudication publique, à l'hôtel du Bailliage à Porrentruy, dans le courant de décembre prochain, un jour qui sera publié plus tard, des bois suivans, exploités en ce moment dans la forêt de l'Etat, dite le Grand-Fahy, près de Porrentruy, canton de Varieux, avec faculté d'exporter en France.

1.° 100 *sapins*, de 40 à 93 pieds de longueur, de 12 à 23 pouces au petit bout, et de 22 à 37 pouces au gros bout, contenant en tout 6873 pieds de longueur, parmi lesquels il s'en trouvent qui, sur 90 et 93 pieds de longueur, mesurent encore un pied et plus au petit bout, et 31 pouces au gros bout.

2.° 486 *pièces de marnage*, de 20 à 85 pieds de longueur, et de 10 à 25 pouces au gros bout, contenant en tout 20,976 pieds de longueur.

3.° *Dix billes de sciage*, de 18 pieds de France, et de 15 à 25 pouces au petit bout.

4.° *Quelques cents perches de sapin*, de cinq à dix pouces.

S'adresser pour visiter ces bois, à M. le garde-

général Stockmar, à Porrentruy, ou à M. Stockmar fils, forestier à Courchavon.

Porrentruy, 25 novembre 1830.

Le Grand-Baillif, Sig. de Diesbach.

Le nommmé Jean Jacques Hoffer, ci-devant marchand, dernièrement domicilié à Corgémont, où il était sous la surveillance du maire à raison de sa faillite, et qui a furtivement quitté ce dernier lieu, est par la présente péremptoirement cité à comparaître en l'audience de M. le Grand-Baillif de Courtelary, un des jours ci-après indiqués, à neuf heures du matin, savoir:

Les Vendredi 17 et 31 Décembre prochain, ou 14 janvier 1831, aux fins de s'y justifier de sa dite absence.

En cas de non-comparution, il sera procédé à son encontre, par contumace, conformément aux lois.

Donné à Courtelary, le 17 novembre 1830.

Le Grand-Baillif, Daxelhofer dUtzingen.

Les nommés François-Joseph Bertelet, maréchal, de Leimen, et Daniel Müller, demeurant à Tannwald, en France, prévenus d'avoir exporté de la forêt communale de Rœschenz, Bailliage de Delémont, trois voitures de charbon sans permission et sans payer les droits de péage, sont cités à comparaitre Vendredi 31 décembre prochain, à notre audience à Delémont, pour répondre à cette accusation et entendre prononcer le jugement à intervenir.

Delémont, le 19 novembre 1830.

Le Grand-Baillif, *Signé* Fischer.

Jean-Pierre Chevalier, dit *Beuta*, fils, demeurant à Moutier, prévenu de vol de bois, est cité à comparaître devant nous au château-baillival de Moutier, dans le terme de la quinzaine, pour répondre à l'accusation et voir prononcer ce que de droit.

Moutier, le 20 novembre 1830.

Le Grand-Baillif, A. de Buren.

Ensuite d'autorisation supérieure, la commune d'Elay exposera en vente publique, par voies d'enchères, huit cents cordes de bois, mesure de Berne, de différentes essences, à prendre dans sa forêt, dite la *Kohlberg*.

Les bois pourront sortir dans les différens cantons suisses, moyennant ratification du procès-verbal d'adjudication par LL. SS. du Conseil des finances.

La vente sera faite à Elay, dans la msison de M. le Maire, le Lundi 6 décembre 1830, dix heures du matin.

Le Secrétaire-baillival, Boll,

On prévient le public, qu'à la requête de MM. les administrateurs de l'hospice civil de Porrentruy;

Il sera le Lundi 6 décembre prochain, à 9 heures du matin, à l'hospice civil de Porrentruy, procédé devant M.e Kohler, Notaire de Bailliage audit lieu, au bail à ferme pour neuf années des cinq corps de biens ci-après désignés, appartenant audit hospice:

1.° Un situé dans la banlieue *de Fahy*, composé d'environ 44 journaux de champs et 10 fauchées ⅛ de prés.

2.° Un autre, situé *audit lieu*, de 25 journaux un quart de champs et une fauchée et un tiers de pré.

3.° Un troisième, composé de 25 journaux un quart de champs, situé dans la banlieue *de Bure*.

4.° Un quatrième, situé dans ladite commune, composé de 26 journaux et demi de champ.

5. Et enfin le cinquième, situé à *Vendelincourt*, et composé de 11 journaux un quart de champ, 3 fauchées un tiers de prés.

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de l'enchère, en l'étude du Notaire soussigné.

Kohler, *Notaire de Bailliage.*

Le public est prévenu, que le 2 décembre prochain, à dix heures du matin, à la Porte du haut de la ville de Porrentry, il sera procédé à la vente aux plus offrant et dernier enchérisseur de quatre bons chevaux, harnais, voitures, et autres objets, à la requête de Joseph Stadermann, cultivateur, demeurant à Porrentruy, le tout à des clauses et conditions favorables.

Getraidepreise des Kornmarkts in Bern, vom 16. November 1830.
Mittelpreis von einem Mäß
Kernen . . . 22 btz. 2/5 rap.

Roggen . . .	14 btz. o rp.	—	17 btz. o rp.
Gerste . . .	8 btz. o rp.	—	11 btz. o rp.
Haber der Mütt	50 „ o „	—	83 „ o

Prix des grains au marché de Berne, du 16 Novembre 1830.
Prix moyen du boisseau
Epeautre égrugé, 22 bz. 2/5 rap.

Seigle, . . .	14 bz. o rp.	—	17 bz. o rp.
Orge	8 bz. o rp.	—	11 bz. o rp.
Avoine (le sac)	50 » o »	—	83 o

Getraidepreise des Kornmarkts in Basel, vom 19. November 1830.
Preis von einem Sack.

Kernen . . .	17 Fr. 8 Btz.	—	21 Fr. 5 Btz.
Roggen . .	00 „ o „	—	00 „ o
Gerste . . .	9 „ o „	—	o „ o

Blieben stehen Säck . . . . . 520.

Prix des grains au marché de Bâle, du 19 Novembre 1830.
Prix du sac.

Epeautre égrugé,	17 fr. 8 bz.	—	21 fr. 5 bz.
Seigle, . . .	00 » o »	—	00 » o
Orge, . . .	9 » o »	—	o » o

Le nombre de sacs non vendus est de 520.

Kornmarkt-Preis.
Pruntrut, den 25. November 1830.

Mittel-Preis.	Das Bern-Mäs. Batz.	Rap.
Kernen	21	—
Mischelkorn	16	—
Haber	5	—
Gersten	12	—
Paschi	—	—
Wicken	—	—
Erbsen	—	—
Delsperg, den 24. November 1830.		
Kernen	21	5
Roggen	--	—
Gersten	13	—
Erbsen	24	—
Linsen	20	—

PRIX DES GRAINS.
Porrentruy, du 25 Novembre 1830.

Prix moyen.	La mesure de Berne. Batz.	Rap.
Epeautre égrugé	21	—
Epeautre mélangé	16	—
Avoine	5	—
Orge	12	—
Boige	—	—
Vesces	—	—
Pois	—	—
Delémont, du 24 Novembre 1830.		
Epeautre égrugé	21	5
Seigle	—	—
Orge	13	—
Pois	24	—
Lentilles	20	—

TAXE DU PAIN ET DE LA VIANDE.

		Rap.
Porrentruy:	Pain blanc, la livre, .	13
	— mi-blanc, id. . .	12
	— bis, id. . .	10
	Le bœuf, la livre, . .	23
	Le veau, id. . . .	23
	Le mouton, id. . . .	23

		Rap.
Delémont:	Pain blanc, la livre, . .	15
	— mi-blanc, id. . . .	13
	— bis, id. . . .	11
	Le bœuf, la liv., . . .	22½
	Le veau, id. . . .	20
	Le mouton, id. . . .	22½
	La Vache, id. . . .	15